

## RÉGLEMENT DU CONCOURS

CONCOURS - Célébrez la fête nationale à Brossard! (« Concours »)  
Du 18 juin 2025, 16 h au 21 juin 2025, 11 h (« Durée du concours »)

Ce concours est organisé par la Ville de Brossard (ci-après nommé « Organisateur »)

### 1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Aucun achat requis.

Ce concours est réservé aux résidents autorisés du Québec âgés de 18 ans ou plus.

Pour participer au concours, les participants doivent suivre les instructions données sur les publications des pages Facebook et Instagram de la Ville de Brossard (@VilleBrossard) soit :

- aimer la publication;
- ajouter un commentaire en identifiant la personne avec qui ils voudraient partager le prix.

La date de lancement du concours est le 18 juin 2025 à 16 h. Pour être valides, les participations doivent être reçues au plus tard le 21 juin 2025 à 11 h.

En s'inscrivant au concours, les participants confirment avoir lu les présentes règles (« Règles du concours ») qui figurent sur les publications Facebook et Instagram du Concours, et acceptent de s'y conformer.

Le nombre de participations se limite à une par personne pendant la Durée du concours.

### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Québec et avoir atteint l'âge de 18 ans en date du début du Concours.

### 3. DESCRIPTION DU PRIX

Les participants courent la chance de gagner une boîte cadeau contenant une sélection de six produits gourmands de fabrication locale ainsi qu'une bouteille réutilisable.

**La valeur approximative totale du prix est de cinquante dollars canadiens (50 \$).**

### 4. ATTRIBUTION DU PRIX

Un tirage au sort sera effectué après la clôture du Concours parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Durée du concours.

Le premier participant désigné par le sort sera déclaré gagnant, sous réserve de remplir toutes les conditions prévues au présent règlement.

Le prix sera remis au gagnant **le 23 juin entre 17 h et 22 h** au poste d'accueil des célébrations de la fête nationale du Québec à Brossard au parc Poly-arána situé au 3085 boulevard de Rome à Brossard. Le gagnant devra être disponible pour venir chercher son prix à la période donnée.

Advenant le cas où le gagnant ne serait pas disponible durant la période indiquée, le prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage pourra être effectué.

Chaque gagnant potentiel sera contacté par compte de média social aux coordonnées utilisées pour participer au Concours, et devra réclamer son prix selon les instructions de l'Organisateur dans un délai maximum de 24 h à partir de la date et de l'heure à laquelle il aura été contacté pour la première fois.

Dans l'éventualité où un gagnant potentiel ne réclame pas son prix dans ce délai, refuse le prix ou est déclaré inadmissible, le prix sera automatiquement annulé et l'Organisateur pourra, à son entière discréction, désigner un autre gagnant potentiel et ce, même si le nom du gagnant potentiel a déjà été annoncé publiquement.

Les prix annulés ne seront pas attribués. L'Organisateur pourra, à son entière discréction, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.

Le prix doit être accepté tel qu'il est remis, ne peut être vendu, modifié ou transféré, et ne peut être transformé en espèces. Le gagnant n'a pas le droit de recevoir, sous la forme d'espèces, de certificat ou autre, le solde de tout montant représentant la différence entre la valeur de vente du prix et son coût réel.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le prix décrit ci-dessus à sa discréction.

L'Organisateur n'effectue aucune déclaration ni garantie concernant le prix. Le prix peut différer de celui indiqué sur tout document publicitaire.

## 5. CONDITIONS GÉNÉRALES

En participant au Concours :

- vous reconnaissiez avoir lu et accepté le règlement du Concours et vous y conformer;
- vous confirmez répondre à tous les critères d'admissibilité au Concours;
- vous acceptez tel quel le prix;
- vous consentez à ce que votre nom, le nom de votre ville et province de résidence et votre participation soient utilisés sans compensation par l'Organisateur à des fins de promotion et autres fins en lien avec le Concours;
- vous et vos héritiers, vos successeurs et vos ayants droit dégagez l'Organisateur de même que ses administrateurs, dirigeants, agents, consultants, bénévoles et employés respectifs de toute responsabilité à l'égard de dommages compensatoires, directs, indirects, consécutifs ou autres pouvant découler de votre participation au Concours, de l'utilisation de votre participation et de l'attribution, l'acceptation et l'utilisation du prix décerné (si vous l'emportez).

Le refus d'accepter le prix ou une partie du prix dégage l'Organisateur de toute obligation à l'égard du gagnant concernant le prix ou la partie du prix en cause.

Vous acceptez que, dans votre utilisation des médias sociaux ou d'autres plateformes pour ce Concours – y compris, sans s'y limiter, dans les zones de clavardage et à l'inscription et dans l'utilisation de comptes de médias sociaux, de noms d'utilisateurs ou de noms de groupes – de ne pas employer de langage obscène, diffamatoire ou injurieux, qui porte atteinte à la marque de commerce ou à la dénomination commerciale d'un tiers, ou qui viole tout autre droit de propriété intellectuelle ou de droit à la vie privée.

Le média social utilisé et chacun de ses responsables et agents n'assument aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, en rapport avec la tenue du Concours. Toutefois, en participant via un média social, toutes les règles régissant l'utilisation de celui-ci s'appliquent.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le Concours à sa seule discrétion, pour quelque raison que ce soit, y compris sans toutefois s'y limiter, si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du Concours.

Les renseignements personnels demandés, tels que le nom, le numéro de téléphone et les coordonnées, sont recueillis et utilisés par l'Organisateur ou ses représentants pour les fins d'administration du Concours de même que pour toutes autres fins auxquelles vous avez consenties lors de votre inscription.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toutes les participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites, envoyées par des méthodes d'envoi automatisées ou robotisées qui ont pour effet d'accroître de manière artificielle les chances de gagner ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du Concours.

La participation au Concours, de même que le consentement des participants à participer et à se conformer au règlement du Concours, sont régis par les lois de la province du Québec et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. En soumettant leur participation, les participants acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux du Québec.